

POLÉMIQUE. Incendie d'un compteur électrique dans un immeuble, le Linky est-il en cause ?

L'incendie d'un compteur électrique dans un immeuble du quartier de la Pierre-Heuzé, à Caen, relance les débats (pour ou contre) sur l'utilisation du compteur Linky mis en cause à tort dans cet accident.

Que s'est-il vraiment passé au numéro 109 du quartier de la Pierre-Heuzé, à l'est de Caen, le 23 janvier, en fin de journée ? Des appels arrivent à la rédaction caennaise de Liberté-Le Bonhomme libre. Ils proviennent des habitants d'un immeuble et annoncent un début d'incendie « dû à l'explosion d'un compteur Linky. Pas de blessés ». A l'appui du message, une voisine du lieu sinistré, transmet, par courriel, des images de câbles fondus et de boîtiers noircis par la fumée. Un autre informateur présent sur les lieux complète la nouvelle : « C'est la première fois, que nous avons un accident de compteurs Linky. » Mais Enedis, ex ErDF, dément « formellement » que leurs compteurs soient impliqués dans l'accident.

Pour mieux comprendre ce qu'il s'est passé, nous avons demandé à la direction d'Enedis, distributeur des compteurs Linky de réagir. La même démarche a été entreprise auprès de la députée du Calvados (Bessin-Côte de Nacre) Isabelle Attard, en raison de sa participation aux côtés d'une association, « Stop Linky » (Hérouville saint-Clair),

qui lutte contre le contrôle à distance de dispositifs et appareillages situés à l'intérieur même des habitations, et les risques « rapportés » par des usagers sensibles aux « conséquences » présupposées du « brouillard » électro-magnétique sur la santé. La députée n'a pas souhaité répondre préférant laisser la parole aux personnes qui étaient sur place.

Jacques Mahe, Délégué Territorial ENEDIS dans le Calvados

Que s'est-il passé à la Pierre Heuzé ?

A la demande du SDIS, nos techniciens sont intervenus pour la mise en sécurité électrique de l'immeuble, afin que les services de secours puissent éteindre le départ de feu en toute sécurité. En l'occurrence, cette colonne électrique d'immeuble n'est pas sous la responsabilité d'Enedis, car construite avant 1992, et appartient au bailleur. En effet, dans le cadre de sa mission de service public, Enedis intervient très régulièrement sur demande des pompiers afin de garantir

la sécurité des interventions et prévenir tout incident électrique complémentaire.

Le compteur Linky est-il en cause ?

Contrairement à ce que les opposants affirment, les compteurs Linky ne sont absolument pas en cause dans cet incident. Ils étaient installés depuis quasiment un an dans cet immeuble. Comme vous le constaterez sur la photo ci-dessous, la partie centrale représente la gaine électrique où a eu lieu l'incident, avec les répartiteurs vers les logements. En aucun cas, les compteurs Linky n'en sont à l'origine, et ont simplement subi la chaleur dégagée. Les tableaux arrières sont d'ailleurs intacts. Linky est conçu à l'origine dans des matériaux retardateurs de feu, ce qui apparaît clairement puisqu'il n'ont pas relayé le dégagement de chaleur. Il faut également signaler que Linky détecte les surtensions et protège les installations des clients contre des risques électriques tels que les ruptures de neutre, contrairement aux anciens compteurs. Linky offre donc un niveau de sécurité amélioré.



Quelles précautions sont prises lors de l'installation ?

Linky est posé par des professionnels formés et équipés de matériels adaptés. Le déploiement du compteur fait l'objet de contrôles Qualité par l'entreprise de pose OTI, mais aussi par Enedis. Après la pose de 40 000 compteurs dans le Calvados, et 120 000 en Normandie en un

peu plus d'une année, Enedis, entreprise de service public qui travaille au quotidien sur les réseaux électriques et maîtrise les risques associés, affirme que son processus est sécuritaire. L'équipement des poseurs est notamment constitué de clés et tournevis dynamométriques, permettant de contrôler le serrage des câbles. Il est par ailleurs,

à signaler que le passage du poseur chez le client permet un contrôle visuel de l'installation de distribution.

Enedis dément donc formellement les allégations mensongères du groupe Stop Linky, transmises aux médias, aux clients et aux élus de Caen la mer.